



Flash Info Ademe

Bulletin d'information rapide
aux personnels
de l'ADEME

26 janvier 2010

Web et courriel

adresse électronique
sne@ademe.fr

le site du SNE-ADEME
<http://sneademe.objectis.net>

le site du SNE national
<http://www.sne-fsu.org>

Qui contacter ?

Délégués syndicaux

Ruven
GONZALEZ
DR Centre

Claire
BONNEVILLE
DR Rhone-Alpes

Délégués du personnel

Violaine
GRILLON
Centre de Paris

Maryse
SERVANT

Maud
BÉRAUD
DR Centre

Walter
PERSELLO
Centre de Valbonne

Guy
LAURENT
DR Bretagne

Philippe
ISTRIA
DR Corse

Élus & représentants au CE

Alain
ANGLADE
Secrétaire du CE

Fabienne
SCHIMENOWITZ
DR Ile de France

Didier
CHÉREL

Stéphane LECOINTE
DR Bretagne

Laurence
MÉCHIN
Trésorière adjointe
du CE

Denis
MAZAUD
Centre d'Angers

Centre de Valbonne

Thérèse
GIORDANO
Centre de Paris

Michel
CAIREY-
REMONNAY
DR Franche-Comté

Secrétaire adjointe

Représentants au CA

André
TUEUX
DR PACA

Hervé
PERNIN
DR Ile-de-France

Brèves du comité d'entreprise du 19 janvier 2010

Les salariés MAD enfin intégrés «de façon étroite et permanente à la communauté de travail»

Lors du CE de novembre le SNE-FSU avait soulevé le problème des conventions de mise à disposition des agents du MEEDDM qui les excluaient du bénéfice de certains droits et notamment des aides du CE. Le SNE a fourni les textes réglementaires à la direction qui en a pris acte et **corrige la situation**. L'application se fera à partir du 1/1/10. La direction contribuera au budget du CE en conséquence.

Pour ce qui concerne le **CET (compte épargne temps)**, la **direction se dit favorable** à ce que les MAD en bénéficient à l'exclusion de leur paiement, la rémunération des MAD étant de la responsabilité de leur employeur (ministère d'origine). Enfin concernant la formation, la direction affirme qu'il n'y a aucune restriction d'accès au plan de formation interne (même traitement que tous les autres salariés).

Le SNE a obtenu satisfaction sur ces revendications portées au CE et **qui, au-delà des aides, favoriseront l'intégration de tous à la communauté de travail** comme le disent les juges.

Télétravail : en attendant la loi...

Le Président en avait parlé lors de la convention à Angers. C'est aussi un des engagements précurseurs du Grenelle, proposé par l'ADEME qui plus est, mais depuis, rien ne bougeait chez nous.

Les commissions «égalité professionnelle» et «politique économique et sociale» ont présenté des notes d'orientation pour l'expérimentation du télétravail.

Plusieurs aspects y sont abordés non seulement sur les nombreux avantages mais aussi sur certains risques comme l'isolement et la perte de lien social. Beaucoup de questions et d'interrogations demeurent et **enfin la direction propose une négociation pour le deuxième semestre**.

Le SNE la demandait non seulement parce que ce serait intéressant mais surtout face au constat que **le télétravail existe déjà à l'ADEME** et se développe rapidement. **Nous souhaitons en conséquence que ces pratiques soient cadrées, et analysées, sous ses différents aspects** sans le limiter par exemple au travail à domicile et sans oublier l'intérêt des télécentres (lieux regroupant diverses personnes télétravaillant en partageant équipements et services).

Chèques vacances et CESU :

Beaucoup de débat entre les élus sur ces deux dispositifs. Finalement, un consensus s'est fait autour de la proposition suivante :

– Les **chèques vacances 2010** seront rapidement **proposés** aux mêmes conditions qu'en 2009 mais la **bonification «enfants à charge 0 à 25 ans si étudiant» a été supprimée** (demande CFDT).

– Les chèques emploi service universels (CESU) seront proposés cette année afin que les salariés puissent continuer à utiliser les services de certaines associations qui les exigent et en faire l'avance financière. Par contre les CESU ne seront plus subventionnés par le CE (demande SNE). Il faut rappeler que l'aide qu'apportait le CE sera compensée par du crédit d'impôt. L'interdiction de cumuler aide du CE et crédit d'impôt, supprime une grande partie de l'intérêt de subventionner les CESU par un CE.

Point d'actualité présenté par le président

En introduction le président considère que Copenhague a «été un semi succès... ».

L'actualité pour l'ADEME ce sont **2 évolutions importantes** : le **report de la taxe carbone** à priori au second semestre et le **grand emprunt « investissement d'avenir »**. L'ADEME serait réaffirmée parmi les principaux opérateurs notamment sur les énergies renouvelables et économies circulaires, les véhicules du futur et les réseaux énergétiques intelligents. **Les montants se compteront en milliards d'euros.**

En terme d'effectifs supplémentaires, un maximum de **55 agents seulement** est demandé.

On peut craindre que ce faible nombre détériore encore les conditions de travail, accroisse le stress, la pression et la charge sur les équipes de l'ADEME. L'ADEME n'est aujourd'hui pas dimensionnée face à ces enjeux.

Sans même ces futurs budgets à gérer, la croissance du budget 2010 (fonds démonstrateur, chaleur, plan déchet, communication...) ne passera pas à effectifs quasi constants sans dégradation du climat interne. Le Président rappelle que la définition de priorités reste une priorité. Voilà un vœu de nos présidents successifs sans que grand chose ne change...

Accord salariés de 55 ans et plus

Cette négociation obligatoire s'inscrit dans les grandes réformes du système de retraite et notamment prépare l'allongement des périodes d'activité. Réformes que n'approuve pas le SNE-FSU. La négociation a dû être menée tambour battant, la direction risquant de payer 400 000 € d'amende en cas de retard. Le SNE s'est beaucoup investi dans cette négociation, faisant de nombreuses propositions concrètes.

Le SNE a proposé pour les salariés de 55 ans et plus:

- Un engagement à **garder la majorité des contrats aidés précaires actuels de plus de 50 ans au-delà des 2 ans.** Seuls 15% seront retenus.
- la **participation de 2000 € pour le rachat des trimestres manquants** (études...) comme dans l'accord Air-France (ce rachat est sinon inaccessible aujourd'hui). Cette proposition conjointe avec FO et soutenue par toutes les OS n'a pas été retenue.
- puisque un des objectifs est de préparer les salariés à rester plus longtemps, il faut améliorer les conditions de travail de ceux qui peineront. C'est pour le SNE un point clé de la négociation en cette période d'accumulation de fatigue, stress, et souffrance même à l'ADEME. **Le SNE a proposé pour les temps partiels choisis (TPC) de plus de 55ans, d'offrir un bonus de 10% en temps (ex TPC 70% payé à 80% cotisé retraite à 100%).** Cette proposition a été ramenée à 5% de bonus, conditionnée à une incitation à s'engager sur la date de départ avec un délai de 18 mois, de fait elle sera limitée à ces 18 mois, hors un salarié âgé qui a besoin de ralentir son activité, c'est rarement sur seulement 18 mois. De plus cette possibilité annulera le bénéfice potentiel d'une prime de départ supplémentaire de 6000 € alors que les enjeux sont différents.
- **Un minimum de 6000 € pour l'indemnité complémentaire** de départ en cas d'engagement sur la date de départ avec un délai de 18 mois.

Nous arrivons sur un accord qui n'est pas mûr. Certes la prime potentielle de 6000€ n'est pas négligeable mais le résultat n'est pas là, principalement sur les conditions de travail et le temps partiel, une de nos principales préoccupations pour aujourd'hui et demain. **Le SNE ne signera pas cet accord.**

L'Expertise à l'ADEME

Certes le document présenté en CE comporte des éléments intéressants mais nous sommes surpris de voir que nous sommes consultés alors que ce point était un volet de la négociation GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des carrières) en cours. Certains aspects touchent la convention de travail, et des mesures concrètes de gestion des ressources humaines, qui vont s'appliquer rapidement, risquent de poser des problèmes. Si on regarde bien les 6 compétences demandées aux experts maison, cela ne sera quasiment accessible à personne ! De même, la fonction d'expert peut être retirée à un agent sans critères bien définis et tout le document est pensé pour les « cœurs de métiers » contrairement à nos pratiques actuelles. **Le SNE demande que ce projet continue à être travaillé et réintègre la négociation GPEC en cours.**

Adhérez au SNE-FSU : pourquoi c'est important

- **Pour défendre notre outil de travail et représenter les intérêts des salariés** auprès de l'employeur et des acteurs de la société avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement ;
- **Parce que l'action syndicale s'appuie en premier lieu sur les moyens humains** mais aussi sur les moyens financiers ;
- Disposer de ressources humaines et financières propres nous garantit notre indépendance et nos libertés d'opinion et de choix.

Contact : sne@ademe – Site Internet : <http://sneademe.objectis.net>